

Règlement de consultation

Travaux de réfection des couvertures de la station de Port-en-Bessin

Dates clés	
Visite de site (recommandée)	Le 02/07/2026 à 10h00
Poser des questions	Avant le 04/09/2026
Déposer mon offre	Avant le 18/09/2026 à 16h00
Maintenir mon offre (délai de validité)	6 mois

Informations utiles	
Profil acheteur	<u>PLACE</u>
Référence de la consultation	261000091
Offre électronique	Obligatoire
Signature électronique	Autorisée
Clause d'insertion sociale	OUI

SOMMAIRE

01

Découvrir le projet

Qui sommes-nous ? Quel est notre besoin ? Comment est organisée cette consultation ?

02

Prendre connaissance du dossier

Quel est le contenu du dossier ? Comment poser des questions ?

03

Comprendre le processus de sélection

Quelles sont les conditions pour participer ? Quels sont les critères de choix des offres ?

04

Répondre au marché

Quels documents remettre ? Où les déposer ? Peut-on répondre à plusieurs ?

1. Découvrir le projet

1.1 Présentation de l'acheteur

Cette consultation est lancée par l'**Ifremer (Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer)**, établissement public industriel et commercial, chargé de connaître, évaluer et mettre en valeur les ressources des océans et permettre leur exploitation durable.

Pour plus d'informations : <https://www.ifremer.fr>

1.2 Présentation du projet

Le marché a pour objet la réfection des couvertures de la station Ifremer de Port-en-Bessin. Le détail des prestations figure dans les autres documents du dossier de consultation des entreprises (DCE). **La consultation est lancée après déclaration sans suite de la procédure n°26100046.**

1.3 Présentation de la consultation

Type de marché	Travaux
Procédure	Procédure adaptée
Forme du marché	Marché à prix global et forfaitaire
Décomposition du marché	Marché non-alloti
Prestations optionnelles	Variante imposées : non Variante libres autorisées : oui Tranches optionnelles : non Prestations supplémentaires éventuelles : oui
Négociation	Possible (cf.4.3. Participer aux négociations)
Clause d'insertion sociale	Oui

Prestations supplémentaires éventuelles (PSE)

Le marché comporte les 3 PSE obligatoires suivantes :

- PSE 01 : Garde-corps fixes inclinés
- PSE 02 : Récupération des eaux de ruissellement - Analyse de l'eau
- PSE 03 : Récupération des eaux de ruissellement - Installation de récupération des eaux pluviales

Il s'agit de prestations qui doivent être proposées par les candidats et qui pourront, ou non, être commandées à la notification du marché. Les candidats ont l'obligation de chiffrer l'intégralité des prestations supplémentaires éventuelles. A défaut, leur offre sera considérée comme irrégulière.

Clause d'insertion sociale et de promotion de l'emploi

En application de l'article L2112-2 du code de la commande publique, le marché comporte dans le cadre de son exécution une clause d'insertion sociale et de promotion de l'emploi obligatoire de **175 heures minimum**.

Ce dispositif consiste à attribuer, dans le cadre de l'exécution du marché, une partie du temps de travail nécessaire à la réalisation de la prestation au bénéfice de publics prioritaires rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières (bénéficiaires du RSA, demandeurs d'emploi de longue durée, jeunes...).

Dans ce cadre, l'entreprise choisie, quelle qu'elle soit, s'engage à réaliser une action d'insertion en vue de l'accès ou du retour à l'emploi de ces publics. Les dispositions relatives à la clause sociale sont précisées à l'annexe du cahier des clauses administratives particulières relative à la clause d'insertion sociale et de promotion de l'emploi. Les conditions d'exécution sont précisées à l'acte d'engagement.

Pour toute information qui leur serait utile, les candidats peuvent contacter le Facilitateur clauses sociales mis à leur disposition par le Département du Calvados et par l'Ifremer :

Benoît TURROU - Chargé de mission clauses sociales d'insertion

Direction Insertion et Logement – Département du Calvados

02 50 22 40 77 clauses-sociales@calvados.fr

2. Prendre connaissance du dossier

2.1 Vérifier le contenu du DCE (Dossier de Consultation des Entreprises)

Le dossier DCE de ce marché comprend les documents suivants :

- **Le présent règlement de consultation (RC) ;**
- **L'acte d'engagement (AE) ;**
- **La décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) ;**
- **Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et son annexe ;**
- **Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes ;**
- **Le formulaire de candidature ;**
- **L'attestation de visite de site ;**
- **La déclaration de sous-traitance (DC4).**

Lors du téléchargement du dossier, nous vous recommandons vivement de vous **identifier**, afin d'être tenu informé automatiquement des reports de délai, modifications et précisions éventuellement apportées au marché en cours de consultation.

2.2 Poser des questions

[Le candidat peut poser des questions à l'acheteur, via le profil acheteur sur PLACE.](#)

Les réponses par téléphone ne concerneront que des questions élémentaires. S'agissant de questions plus poussées d'ordre technique ou administratif, le candidat doit obligatoirement poser sa question sur la plateforme de dématérialisation.

En cas de difficultés d'accès à la plateforme, le candidat peut contacter la Cellule Marchés de l'Ifremer à l'adresse suivante : cellule.marche@ifremer.fr

2.3. Télécharger les compléments d'informations

L'acheteur répond aux questions posées et/ou transmet des informations complémentaires et/ou des corrections en modifiant le DCE mis à disposition sur le profil acheteur.

L'Ifremer se réserve le droit d'apporter, au plus tard 5 jours calendaires avant la date limite de remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation.

Les candidats n'ont pas à apporter de complément au dossier de la consultation, néanmoins **le candidat aura l'obligation de vérifier que ces documents ne contiennent pas d'erreurs, omissions ou contradictions qui sont normalement décelables par un professionnel**. Dans ce cas, il devra obligatoirement annexer à son acte d'engagement un état faisant apparaître ces erreurs, omissions ou contradictions, et présentera, s'il y a lieu, une proposition complémentaire incluant le coût des prestations supplémentaires.

3. Participer à la visite de site

La visite du site est **fortement recommandée**. Elle a pour objet de permettre aux candidats d'apprécier les contraintes d'exécution, notamment les accès et les conditions d'intervention.

La visite de site est organisée le **jeudi 02/07/2026 à 10h00**.

Les candidats doivent s'inscrire à la visite de site en adressant une demande, au plus tard 48 heures avant la visite prévue, à :

Edouard LEGOUBEY

edouard.legoubey@nepsen.fr

07 88 34 46 89 - 09 81 71 01 40

Si un candidat n'est pas disponible la date précitée, il peut demander à visiter le site sur un autre créneau, à condition d'en faire la demande 72 heures au préalable et au plus tard 10 jours calendaires avant la date limite de remise des offres. Les demandes sont à adresser au contact susmentionné.

4. Comprendre le processus de sélection

4.1. Respecter les conditions de participation

Pour que sa candidature soit admise, le candidat doit compléter le formulaire de candidature, attestant qu'il ne lui a pas été interdit de concourir à un marché public et qu'il dispose de toutes les capacités financières, techniques et professionnelles nécessaires pour exécuter le marché dans de bonnes conditions :

1° Les candidats doivent disposer d'un niveau d'expérience suffisant, démontré par des références adéquates provenant de marchés exécutés antérieurement ou en cours d'exécution portant sur des prestations similaires en nature et volume de services.

2° Les candidats doivent disposer de capacités techniques suffisantes pour assurer l'exécution des prestations, en termes de moyens techniques généraux et de moyens humains.

3° Les candidats doivent avoir réalisé au cours des trois derniers exercices un chiffre d'affaires en adéquation avec les prestations du marché.

Tout soumissionnaire n'ayant pas transmis tous les renseignements demandés ou dont les capacités paraissent insuffisantes sera éliminé.

4.2. Tenir compte des critères de sélection

L'acheteur retiendra l'offre du candidat arrivant en tête du classement des offres réalisé à partir des critères de sélection suivants :

Prix	45,00%
Valeur technique	45,00%
Insertion sociale	10,00%

Calcul de la note prix

La note prix est calculée à partir du montant total HT du marché indiqué à l'acte d'engagement. La note maximale de 45 est attribuée au candidat qui présente le montant total HT le moins élevé. Les notes des autres candidats sont attribuées selon la formule indiquée ci-dessous :

$NP = 45 \times (\text{montant total HT le moins disant} / \text{montant total HT de l'offre analysée})$.

Calcul de la note valeur technique

La note relative à la valeur technique est notée sur 45 points en application des sous-critères suivants :

Sous-critères n°1 :

Prise en compte des contraintes du site (15 points)

Sous-critères n°2 :

Organisation mise en place pour respecter le planning des travaux (10 points) :

-Organisation mise en place pour assurer une communication et une collaboration efficace avec l'ensemble des intervenants, y compris le gestionnaire du site pendant toute la durée du chantier (compris préparation de chantier)

-Organisation mise en place pour assurer la continuité du chantier

-Organisation mise en place pour fournir rapidement les réponses aux demandes du contrôleur technique, du CSPS, de l'OPC ainsi qu'en période de GPA

Sous-critères n°3 :

Moyens humains et matériels dédiés au chantier (10 points) :

- Effectifs dédiés à la réalisation des prestations
- Temps de présence des encadrants sur le chantier
- Qualité des produits proposés

Sous-critères n°4 :

Modalités d'exécution (10 points) :

- Mesures mises en place pour favoriser un chantier propre
- Mesures mises en place pour limiter le bruit
- Réactivité pour résoudre les difficultés techniques et calendaires en cours de chantier

Les notes sont attribuées en application de la grille de notation suivante :

- Réponse complète, pertinente, argumentée et adaptée au projet : 100% de la note
- Réponse complète, pertinente et adaptée au projet mais non argumentée : 75% de la note
- Réponse partielle et pertinente avec argumentation : 50% de la note
- Réponse partielle et pertinente sans argumentation : 25% de la note
- Réponse pas adaptée au projet ou pas de réponse : 0 point

Calcul de la note performances en matière d'insertion sociale

La note relative à la performance en matière d'insertion sociale est notée sur 10 points au regard de la qualité de la méthodologie mise en place par le candidat pour l'exécution de la clause d'insertion (modalités d'encadrement, d'accompagnement et de formation, nombre de personnes envisagées, tâches confiées).

Prise en compte des prestations supplémentaires éventuelles

Plusieurs classements des offres seront réalisés :

- Un classement tenant compte uniquement de l'offre de base, sans PSE ;
- Un classement tenant compte de l'offre de base et de la PSE 01 ;
- Un classement tenant compte de l'offre de base et de la PSE 02 ;
- Un classement tenant compte de l'offre de base et de la PSE 03 ;
- Un classement tenant compte de l'offre de base et des PSE 01 et PSE 02 ;
- Un classement tenant compte de l'offre de base et des PSE 01 et PSE 03 ;
- Un classement tenant compte de l'offre de base et des PSE 02 et PSE 03.

Le choix de retenir ou non la/les PSE appartient au pouvoir adjudicateur, qui retient le classement correspondant à ce choix.

4.3. Participer aux négociations

Le pouvoir adjudicateur pourra attribuer le marché directement sans négociation.

Suite à l'analyse des propositions, l'Ifremer se réserve la possibilité de conduire une ou plusieurs phases de négociation(s).

Les dispositions ouvertes à la négociation seront notamment les suivantes : **les modalités d'exécution des prestations, les caractéristiques techniques et financières des offres.**

L'Ifremer pourra demander à chacun des candidats admis aux négociations de compléter, de préciser voire de modifier leur proposition sans pour autant que ceux-ci emportent un changement fondamental de l'offre initiale du candidat.

Il est précisé que :

- Au cours de la ou des négociation(s), le pouvoir adjudicateur négocie avec les candidats retenus le contenu de leur offre ainsi que **tous les aspects du marché, aussi bien fonctionnels, techniques, méthodologiques, juridiques que financiers** ; à l'exception des exigences minimales et des critères de sélection des offres.
- Les négociations se dérouleront dans le respect des principes de transparence, d'égalité de traitement des candidats et du respect du secret industriel et commercial. À cette fin, le pouvoir adjudicateur ne donne pas, de manière discriminatoire, d'information susceptible d'avantager certains soumissionnaires par rapport à d'autres. Il informe par écrit tous les soumissionnaires dont les offres n'ont pas été éliminées de tous les changements apportés aux spécifications techniques ou aux autres documents de marché, autres que ceux qui définissent les exigences minimales.
- **L'Ifremer s'interdit de communiquer aux autres candidats des solutions ou informations confidentielles communiquées comme telles par un candidat dans le cadre de la discussion, sans l'accord de celui-ci.** Il appartiendra aux candidats de préciser les éléments de leur proposition qui relèvent de la confidentialité.

4.4. Confidentialité

Le candidat s'engage à ne pas utiliser les informations fournies par l'Ifremer dans un autre but que son offre. Le candidat s'engage à ne pas divulguer les informations et les documents fournis par l'Ifremer et à ne pas les communiquer à un tiers sans son autorisation préalable.

4.5. Conflit d'intérêt

Le candidat au marché s'engage à avertir l'Ifremer de toute situation susceptible d'aboutir à un conflit d'intérêts. Il s'agit de toute situation dans laquelle une personne qui participe au déroulement de la procédure de passation du marché ou est susceptible d'en influencer l'issue a, directement ou indirectement, un intérêt financier, économique ou tout autre intérêt personnel qui pourrait compromettre son impartialité ou son indépendance dans le cadre de la procédure de passation du marché.

5. Répondre au marché

5.1. Candidater individuellement ou à plusieurs

Le candidat peut présenter une réponse seul ou accompagné d'autres opérateurs économiques. En cas de réponse à plusieurs, le candidat peut choisir de répondre en co-traitance (groupement d'entreprises) et/ou avec de la sous-traitance. L'acheteur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché. Toutefois, le mandataire du groupement est obligatoirement solidaire.

L'appréciation des capacités professionnelles, techniques et financières des membres du groupement est globale : il n'est pas exigé que chaque entreprise ait la totalité des compétences requises pour l'exécution du marché.

Néanmoins, dans ce cas, chaque entreprise constituant le groupement devra fournir l'ensemble des documents et renseignements relatifs à la candidature demandée dans le présent règlement de consultation. Il en est de même en cas de sous-traitance.

Possibilité de présenter pour le marché public plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de soumissionnaires individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements : oui
- En qualité de membres de plusieurs groupements : oui

5.2. Constituer mon dossier de réponse (candidature et offre)

Langue : Français // Monnaie : Euros.

Le candidat doit fournir les documents suivants, dans un même pli :

Sous-dossier « Candidature »
<input type="checkbox"/> Le formulaire de candidature complété et signé.
Sous-dossier « Offre »
<input type="checkbox"/> L'acte d'engagement
<input type="checkbox"/> L'attestation de visite de site le cas échéant
<input type="checkbox"/> Un mémoire technique (trame libre) comprenant les informations suivantes :
- Identification des contraintes de site occupé et présentation de l'organisation mise en place pour y répondre
- Organisation et méthodologie mise en œuvre pour exécuter les prestations, notamment :
· Organisation pour assurer une communication et une collaboration efficace avec l'ensemble des intervenants y compris le gestionnaire du site pendant toute la durée du chantier (compris préparation de chantier)
· Organisation pour respecter le planning travaux : organisation pour assurer la continuité du chantier, capacité de l'entreprise à fournir dans les délais courts les réponses spécifiques aux demandes du contrôleur techniques, du CSPS, d'OPC et en GPA
· Mesures mises en place pour favoriser un chantier propre
· Mesures mises en place pour limiter le bruit
· Réactivité pour résoudre des problèmes techniques et calendaires de chantier
- Moyens humains dédiés à la réalisation des prestations, y compris sous-traitants : organigramme fonctionnel
- Moyens matériels dédiés à la réalisation des prestations
- Fiches produits
- Calendrier prévisionnel et temps de présence des encadrants sur le chantier
- Modalités d'exécution de la clause d'insertion

En l'absence d'un de ces documents, l'acheteur peut rejeter une offre : elle ne sera pas analysée.

5.3. Déposer mon dossier de réponse (candidature et offre)

Pour déposer votre dossier de réponse, **la transmission du pli électronique se fait exclusivement sur la plateforme PLACE**. Les plis doivent être transmis **avant la date et l'heure de remise des offres**. Si le téléchargement se termine après, le pli est considéré « hors délai » et n'est pas analysé.

Ce dépôt électronique peut être accompagnée, de manière facultative, d'une **copie de sauvegarde** (sur une clé USB ou sur format papier). Dans ce cas, la copie de sauvegarde doit également parvenir, avant la date et l'heure limite de remise des offres, à l'adresse suivante :

IFREMER -DAJF/Cellule Marchés
1625 route Sainte-Anne
CS10070
29280 PLOUZANE

La copie de sauvegarde doit être insérée dans une enveloppe fermée précisant le numéro de référence de la consultation, l'intitulé du marché et la mention « **COPIE DE SAUVEGARDE - NE PAS OUVRIR** ».

5.4. Connaître les résultats de la consultation

A l'issue de l'analyse des offres, l'acheteur informera le candidat du sort réservé à sa réponse. Quelle que soit la décision de l'acheteur, le candidat en sera informé. Si le candidat arrivé en tête du classement ne dispose pas des documents prouvant la régularité de sa situation administrative et fiscale, le marché pourra être attribué au candidat suivant au classement.

Afin de pouvoir notifier le marché, il sera demandé **au seul candidat retenu** de transmettre les certificats et attestations mentionnées ci-dessous :

- Attestation de vigilance en cours de validité ;
- Attestation de régularité fiscale en cours de validité ;
- Attestations d'assurance en responsabilité civile professionnelle en cours de validité ;
- Liste nominative des salariés étrangers soumis à autorisation ;

Chaque cotraitant et/ou sous-traitant présenté dans l'offre devra également transmettre ces certificats et attestations.

5.5. Calendrier prévisionnel de la consultation

Publicité	17/06/2026
Remise des offres	18/09/2026
Notification	Octobre 2026
Début d'exécution des prestations	Mars 2027